RENCONTRONS-NOUS !

05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD

AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026

DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

- Appliquer les points essentiels du droit du travail et de la réglementation du secteur privé
- Sécuriser les pratiques de gestion RH par une application du droit adaptée aux besoins de l'entreprise
- Identifier les situations au cas par cas pour prévenir les contentieux tout en développant le dialogue social

Compétences développées

Connaitre les obligations légales des contrats de travail
Rédiger un contrat de travail et choisir les clauses
Connaitre les déclarations et documents obligatoires
Gérer la durée du travail
Gérer les arrêts de travail
Intégrer les différents éléments de rémunération
Connaitre les procédure de ruptures du contrat de travail
Intégrer les réformes
Connaitre le rôle et les missions du CSE
Gérer les sanctions disciplinaires

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Modalités pédagogiques :
Formation en présentiel : Salle équipée de matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard, postes informatiques à disposition
Formation en distanciel : Il est nécessaire que chaque participant puisse avoir un poste

Durée de formation
21 heures soit 3 jours

Public
Services RH, comptables, dirigeant

Prérequis
Connaissances en droit du travail
Audit réalisé au préalable par le formateur pour identifier les acquis et les besoins

Niveau / Certification Obtenue
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation

Type de formation / stage
Présentiel

Intra/Inter/ Accompagnement individuel

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

informatique équipé de haut- parleurs et son, casque, accès à internet. Il s'agit de formation synchrone, permettant l'échanges direct et l'interactivité immédiat avec le formateur par les outils de Visio.

Apports théoriques sont alternés avec des exercices pratiques de mise en situation professionnelle.
Possibilité d'adapter les exercices aux besoins des participants afin de rendre la formation plus opérationnelle.
Validation de la compréhension du stagiaire par le formateur à chaque étape du déroulé pédagogique.

Supports de formation (version numérique ou papier remis à chaque participant en fin de formation).

Suivi et accompagnement : Une assistance gratuite est mise en place à la fin de chaque formation pendant une durée variable de 3 mois à 6 mois en fonction des formations.
Un questionnaire d'évaluation à froid est transmis 1 mois après la formation permettant de mesurer l'efficacité de l'action de formation.

Nombre de Participant par session de formation :
En Inter-entreprises : Groupe de 8 personnes maximum en présentiel
En Intra-entreprise : Groupe de 8 personnes maximum
En distanciel : cours individuel

Profil du formateur : formateur expert en droit social

Modalités d'évaluation :
Avant la formation : audit des besoins et du niveau soit par entretien, soit par test de positionnement
A la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur par différentes méthodes d'évaluation (questionnement oral, exercices pratiques, tests, qcm)

Programme

Le contrat de travail

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

3 / 5

Les sources du droit

- Le Code du travail, les Conventions collectives, les accords de branche et les accords d'entreprise
- La jurisprudence
- Les usages

L'embauche

- Les statuts du salariés du privé : Ouvriers, ETAM, Cadres
- Les formalités d'embauche : les obligations liées à l'embauche, la DPAE
- La période d'essai : durée, rupture, renouvellement

Le contrat de travail

- Les CDI, les CDD, le contrat à temps partiel, le télétravail, les contrats en alternance, les contrats aidés
- Les clauses du contrat de travail : mobilité, non-concurrence, les clauses interdites

La durée du travail

- La durée légale du travail à temps plein, le travail à temps partiel, le forfait jours
- Les heures supplémentaires, les heures complémentaires, les RTT

Les congés et jours de repos

- Les congés payés, les congés pour raison familiale

Le salaire

- La rémunération des salariés, les primes, gratifications, indemnités, l'intéressement
- Les avantages en nature : voiture, repas, logement
- Les avantages sociaux : Plan d'épargne collectif, Compte épargne temps, Perco, titres restaurant, prime de mobilité, les chèques-vacances

La protection sociale et le dialogue social

Les organismes de protection sociale

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

- La Sécurité sociale, la Caisse d'allocation familiale, la mutuelle santé complémentaire
- Les caisses de retraites complémentaires obligatoires du privé du régime Agirc-Arrco
- Le Pôle Emploi

La gestion des arrêts de travail pour raison de santé ou familiale

- Maladie, accident du travail, maladie professionnelle, le mi-temps thérapeutique
- Maternité, paternité, congé d'adoption

La santé au travail

- L'obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- La médecine du travail : rôle préventif et d'alerte sur l'état de santé des salariés
- Le rôle de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Le harcèlement au travail

- Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel
- Le référent désigné du CSE

Les instances représentatives du personnel et les droits qui s'y rattachent

- Le rôle et les prérogatives du CSE : les consultations obligatoires
- Les organisations syndicales des salariés : les critères de la représentativité

La formation continue

- L'obligation des employeurs d'assurer l'adaptation des salariés aux évolutions des métiers

La communication dans l'entreprise

- L'affichage obligatoire, l'intranet
- Les entretiens professionnels et les entretiens annuels d'évaluation

La rupture du contrat de travail et les moyens de contrôle du droit

La rupture du contrat de travail

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

- La démission, la fin du contrat à durée déterminée
- Le licenciement pour motif personnel autre que pour faute : inaptitude pour raison de santé
- Le licenciement économique
- Le départ volontaire à la retraite
- La rupture conventionnelle
- Les documents de fin de contrat : certificat de travail, solde de tout compte, attestation Pôle emploi

Les sanctions disciplinaires

- La hiérarchie des sanctions : le règlement intérieur
- L'avertissement, le blâme, la mutation
- La suspension du contrat de travail par la mise à pied disciplinaire et conservatoire
- Le licenciement pour faute simple, grave ou lourde

Les moyens de contrôle de l'application du droit du travail

- La Dreets : rôle et mission des inspecteurs du travail

Le Conseil des Prud'hommes